

C'EST FOU  
COMME ELLE  
FANTASME!

CONSEIL  
RÉGIONAL

ÉLYSÉE

SÉGO

*sigl*





# RÉGION POITOU-CHARENTES

## UNE RÉGION PARTISANE

Depuis son élection en 2004, la présidente de la région Poitou-Charentes a fait du chemin... Malgré son échec aux élections présidentielles, elle aspire aujourd'hui à de grandes responsabilités notamment au sein du Parti socialiste. C'est pourquoi, Madame Royal a toujours voulu faire de la région Poitou-Charentes un laboratoire, un terrain d'expérimentation pour ses idées politiques. Après les promesses et les grandes opérations de communication, la réalité est la suivante : les impôts et la dette ont augmenté, les investissements en faveur des lycées ont diminué, les dépenses de fonctionnement et de personnel ont explosé et les subventions aux associations se sont multipliées.

**Accroître le pouvoir d'achat, c'est une bonne proposition pour les débats télévisés. En Poitou-Charentes, la présidente du Conseil régional choisit plutôt d'augmenter les impôts... Entre 2004 et 2008, ce sont 35 M€ supplémentaires qui ont été prélevés sur les picto-charentais. La Région s'est constituée une cagnotte. Chaque contribuable a supporté une augmentation de 87 € par an (de 284 € par contribuable en 2003 à 371 € par contribuable en 2008).**

**Premières victimes de cette ponction fiscale : les ménages.** Ceux qui paient la taxe foncière sur les propriétés bâties supportent un taux (3,32 %) supérieur de près de 25 % au taux moyen des régions (2,53 %).

**Secondes victimes de cette ponction fiscale : les entreprises.** Même si l'augmentation de la taxe professionnelle est moins importante que dans d'autres régions, les entreprises de Poitou-Charentes sont également ponctionnées. Mais les plus à plaindre en région Poitou-Charentes, ce sont les automobilistes, y compris lorsqu'ils sont jeunes ou lorsqu'ils choisissent des voitures "propres". La Région est une des seules à demander aux jeunes conducteurs d'acquitter une **taxe sur leur permis**

**de conduire de 25 €.**

A cela s'ajoute bien évidemment la taxe sur la carte grise qui a augmenté de 28 % depuis 2004. Heureusement, Madame Royal n'a pas augmenté la taxe sur les produits pétroliers (TIPP) ! Certains de ses collègues présidents de région n'ont pas hésité à profiter au maximum de cette possibilité que le gouvernement offrait. Preuve que, malgré les "surcoûts des transferts de compétence" qu'elle dénonce, Madame Royal n'a pas besoin de cette ponction supplémentaire pour équilibrer son budget.

En 2008, une modulation maximale de la TIPP aurait pu rapporter 23 millions d'euros supplémentaires. La Région devait voter sa modulation de TIPP avant le 30 novembre 2007 afin

que cette dernière prenne effet en 2008, ce qui n'a pas été le cas. **Ségolène Royal a préféré l'emprunt.**

**Augmentation de l'emprunt et de la dette**

De 2004 à 2008, la dette régionale est passée de 256 à 312 millions d'euros, soit, de 159 euros à 193 euros par habitant. Cette augmentation représente 34 euros par habitant, et surtout 135 euros par contribuable.

**A quoi servent ces ressources nouvelles ?**

L'explosion des dépenses de fonctionnement Une Région qui privilégie le fonctionnement sur l'investissement ne prépare pas l'avenir, et ne peut donc jouer un rôle moteur dans le développement économique l'éducation et la formation, qui jouent un rôle

“ La région est une des seules régions à demander aux jeunes conducteurs d'acquitter une taxe sur leur permis de conduire de 25 €.”

Investissement en M €	2005	2006	Évolution
<b>Formation professionnelle</b>	3,7	3,7	0 %
<b>Enseignement</b>	73	59,4	- 18 %
<b>Action sociale</b>	9	1,1	- 87 %
<b>Action économique</b>	28,7	25,9	- 1 %

déterminant dans la lutte contre le chômage.

Pour 2008, les charges de fonctionnement représentent 64,9 % des dépenses totales de l'exercice. Pour 2007, les charges de fonctionnement représentaient 58,4 % des dépenses totales de l'exercice. En 2003, 51,66 % des dépenses étaient exécutées en fonctionnement.

### Les dépenses d'investissement diminuent de 19 % !

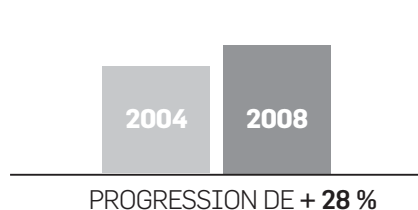
Sur le plan national, les Régions ont augmenté leurs dépenses d'investissement de 11,3 % en 2005 et + 3,9 % en 2006. Or la Région Poitou-Charentes pendant la même période a baissé ses dépenses d'investissement :

- 3,3 % en 2005
- 2,1 % en 2006

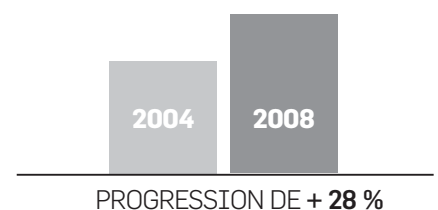
Si la Région utilise sa cagnotte fiscale pour se désendetter, ses investissements directs sont en chute libre : - 19 %.

En 2007 là où les régions ont investi 149 € en moyenne par habitant, la Région Poitou-Charentes n'a investi que 144 € par habitant, c'est 2,5 % de moins.

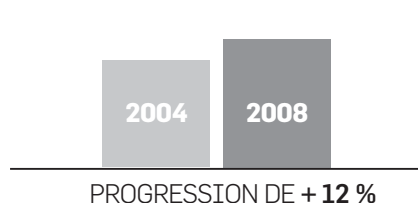
TAXE FONCIER BÂTI



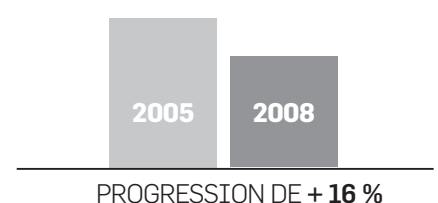
TAXE SUR LES CARTES GRISES



TAXE FONCIER NON BÂTI



TAXE PROFESSIONNELLE



Le Conseil Economique et Social Régional (CESR), institution indépendante, dénonce également la baisse de la part des investissements dans le budget de la région. En effet, les investissements représentaient 40 % du budget en 2005, ils n'en représentent plus que 35 % en 2008.

Parallèlement, le CESR note avec inquiétude la croissance de la part des charges de fonctionnement dans le budget.

### **Toujours plus de frais généraux**

Le total des frais de structures courants représentait dans le projet de budget pour 2004, 23 870 000 €, soit 57,24 € par contribuable (14,55 € par habitant).

Dans le projet de budget pour 2006, ces frais, hors internalisation et transfert de compétence représentent 32 190 000 €, soit 77,19 € par contribuable (19,64 € par habitant).

De 2004 à 2006, on observe donc une

progression de 32 % des frais de structures courants, hors internalisation et transfert de compétence.

Dans le projet de budget pour 2007, ces frais, hors internalisation (3 113 022 €) et transfert de compétence (36 500 000 €) représentent 33 846 978 €, soit 81,16 € par contribuable (20,63 € par habitant). Pour 2008, les estimations sont de 46 900 000 euros, hors internalisation et transfert de compétences, soit 112,47 € par contribuable (29,14 € par habitant).

De 2004 à 2008, ces frais ont été multipliés par deux, passant de 57 à 112 € par contribuable.

### **VIRÉ POUR AVOIR VOULU AUGMENTER LA TIPP**

Jean-François FOUNTAINE, le premier Vice-Président en charge des finances souhaitait augmenter la TIPP et a condamné fermement le recours à l'emprunt. Le 25 février 2008, Ségolène ROYAL a fait voter le retrait de ses attributions. Monsieur FOUNTAINE n'est aujourd'hui plus chargé des finances. Elle a ensuite fait voter l'élection d'un quinzième vice-président, désormais chargé des finances (Bernard GRASSET, maire de Rochefort), en lieu et place de Monsieur FOUNTAINE. Ce dernier a demandé la parole, en vain, Ségolène ROYAL lui a refusé tout débat. Il a quitté la salle accompagné de deux autres socialistes, et des verts. Le groupe d'opposition a également quitté la salle. Mais la convocation à cette réunion du Conseil Régional a été envoyée hors délais, et aucune délibération annonçant l'ordre du jour et le vote n'accompagnait la convocation. Le groupe d'opposition a fait un recours contre ces délibérations fantômes.

### **Accroissement des frais de personnel**

En 2004, les frais de personnel étaient de 16 150 000 € soit 38,72 € par contribuable (9,84 € par habitant). En 2006, les frais de personnel représentent 19 830 000 €, soit 47,55 € par contribuable (12,09 € par habitant). Notons que dans

Le projet de budget pour 2006, l'augmentation de la part des frais de ressources humaines hors transferts entre 2004 et 2006 (20,137 millions d'€), s'élève donc à 4 035 000 €, soit 2,46 € par habitant en 3 ans (ce sont, par exemple, les 130 postes supplémentaires créés par les trois décisions modificatives de l'année 2005). Dans le projet de budget pour 2007, les frais de personnel représentent, hors internalisation (1 309 493 €) et transfert de compétences, 25 580 507 €, 6,93 % des dépenses de fonctionnement soit 61,34 € par contribuable (15,6 € par habitant, soit + 58,53 %).

En 2008, 31 millions d'euros sont prévus pour les charges de personnel, soit 74,34 € par contribuable (19,26 € par habitant).

De 2004 à 2008, les frais de personnel hors internalisation et transfert de compétences représentent une augmentation de 36 € par contribuable,

### **Des effets d'annonce...**

L'exécutif affiche son ambition en augmentant les autorisations de programme qui ne sont que des affichages mais diminue les crédits de paiement réellement inscrits au budget. 7 priorités qui ne sont que le reflet d'une politique d'affichage.

A part l'éducation et la formation, les cinq autres priorités ne représentent que 13,5 % des dépenses prévues pour la Région en 2007 :

- Emploi et développement économique : 3,7 % du budget régional
- Agriculture et littoral : 1,9 % du budget régional
- Habitat logement Poitou-Charentes 30 € par habitant

La Région n'utilise pas les moyens que lui donne la loi en faveur des jeunes et de l'environnement :

- Les Jeunes. La Région Poitou-Charentes est une des quatre seules Régions à demander aux jeunes conducteurs, d'acquitter une taxe sur leur permis de conduire.
- Bien que la Région

“ La part des investissements dans le budget ne cesse de baisser depuis 2004.”

### LE « BUDGET PARTICIPATIF » DES LYCÉES

Le principe du « budget participatif » est d'associer les élèves aux décisions qui les concernent en faisant appel à leur capacité de proposition.

Les acteurs (professeurs, parents d'élèves, enseignants, TOS) votent afin de valider leurs demandes, dans un ordre de préférence.

Le budget représente 10 millions d'euros destinés à couvrir les besoins et à respecter les priorités des élèves.

Toutefois, il n'existe pas de plafond financier par établissement, ce qui pourrait conduire à de grosses inégalités de traitement entre les établissements.

L'assemblée régionale vote le financement de ses « priorités ». En effet, il peut arriver que des travaux plus mineurs aient priorité sur des travaux plus majeurs. Les travaux issus des forums participatifs des lycées sont prioritaires.

Ainsi, on pouvait distinguer dans les rapports de la commission permanente de mai 2005 (rapport n° III.90), deux types de travaux :

- Opérations prioritaires (annexe I), car demandées en réunion de débats participatifs des lycées. Elles concernent :
  - Les travaux de sécurisation de garages à vélo.
  - Le remplacement de rideaux dans un internat.
  - L'aménagement d'un sous-sol en garage à vélo.
- Autres opérations (annexe II), pour maintenir le patrimoine dans les conditions d'accueil et de sécurité optimisées.
  - Mise en sécurité d'ateliers.
  - Réfection de toitures.
  - Installation d'un traitement d'eau conforme aux besoins sanitaires en

cuisine.

- Mise en conformité de détecteurs d'incendie.
- Travaux de sécurité sur des installations électriques et de gaz.
- Remplacement de menuiseries.
- Travaux d'étanchéité.
- Remplacement des douches et de la robinetterie des internats.
- Désamiantage.

Les travaux issus des forums participatifs ont donc priorité. Ce sont pourtant des travaux mineurs et réellement secondaires, au vu des autres opérations, prévues à l'annexe II.

Les choix politiques, même en matière de marchés de travaux semblent démagogiques.

De plus, en moyenne, on peut considérer que 16 élèves par lycée, 13 professeurs, et 4 parents d'élèves participent à ces réunions (moyenne calculée à l'aide d'un échantillon de 24 établissements de la région répartis dans les quatre départements en zones urbaines et rurales).

On compte actuellement 74 526 élèves du second cycle général, technologique et professionnel, soit une moyenne de 876 élèves par établissement (86 établissements). Le taux de participation des élèves aux forums participatifs des lycées représente en moyenne 1,82 %. Il s'agit donc de forums participatifs sans participants...

Mais afin de garantir la neutralité de la démarche, la région a fait appel à l'association pour la démocratie et l'éducation locale sociale. Ce prestataire extérieur mandate un modérateur lors de chaque réunion.

C'est ce que l'on appelle une usine à gaz !

prétende préparer l'après pétrole, elle n'utilise aucune des possibilités de réduction des tarifs au profit des « véhicules propres » (électricité, GNV, GPL). Depuis 1999 les conseils régionaux prennent une délibération exonérant les véhicules qui fonctionnent au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel ou du gaz pétrolier liquéfié.

“ Pendant les deux premières années de la mandature Madame Royal a refusé de serrer la main des élus de l'opposition.”